

DOCUMENT

Date : 9 mai 1981

Sources : Archives privées de Dominique Duée

Titre : Treize mille signatures sans effet : Giscard n'a pas répondu.

Descriptif : Article politique sur la non réponse de la Présidence au comité de Soutien de Radio Andorre. Le lendemain, 10 mai 1981, Giscard d'Estaing sera battu aux élections présidentielles



HISTOIRE DE RADIO ANDORRE

<http://www.aquiradioandorra.com>

Reproduction interdite sans autorisation.

09.05.81

Treize mille signatures sans effet « Radio-Andorre » : Giscard n'a pas répondu

Un million d'auditeurs de radio Andorre sait maintenant que Giscard ne rouvra pas la station. Le Président de la République n'a pas répondu au télégramme du 6 mai.

Ainsi donc les treize mille signatures à la pétition lancée par le « Comité de soutien pour la reprise des émissions de Radio Andorre », venues de presque toute la France, en particulier des départements du Grand Sud-Ouest, appuyées par les témoignages sans équivoque des élus et personnalités, toutes tendances politiques confondues, n'auront servi à rien : après sa réponse décevante à l'appel du « Comité de soutien » le Président de la République, coprinced d'Andorre, n'a pas répondu au télégramme expédié le 6 mai.

Ce télégramme posait pourtant la seule question importante : M. Giscard d'Estaing était-il décidé, pour sa part, à faire bénéficier radio Andorre, près d'un mois après sa demande, d'une autorisation, accordée en quelques heures à Sud radio, en même temps qu'à la société d'Etat espagnole Eirasa dont on sait qu'elle n'a aucun droit sur la station.

Ce faisant, d'ailleurs, les délégués permanents de coprinces prenaient une responsabilité immense puisqu'ils tranchaient au profit d'une des deux parties.

Attitude d'autant plus surprenante que le 20 avril, dans une lettre adressée au conseil général des Vallées, les mêmes délégués permanents soulignaient que les recours suspensifs accordés à la S.o.f.i.r.a.d.

et à l'E.i.r.a.s.a. l'avaient été seulement « pour donner le droit de défense que toute personne physique ou juridique a le droit d'avoir grâce au droit andorran ».

Faut-il en conclure que Radio Andorre n'est, à travers ses exploitants, ni personne physique, ni personne morale ? Ce sont pourtant ces mêmes exploitants qui ont, sans interruption depuis 1939, lancé, animé et géré une station dont on connaît l'extraordinaire notoriété, laquelle d'ailleurs a été largement et fort justement profitable à la Principauté.

Le million d'auditeurs de Radio Andorre (chiffre du C.e.s.p. 1980) ne peut se satisfaire de la reconnaissance par M. Valéry Giscard d'Estaing, dans sa lettre du 4 mai, de « ses légitimes aspirations » et du

droit à la liberté d'expression.

Et que les auditeurs veulent s'être écarter de nouveau leur station favorite, par exemple dès demain soir avec l'émission consacrée aux résultats des élections, et qui était traditionnellement réalisée avec la coprinces des journalistes et dans les locaux de « La Dépêche du Midi ».

La mesure demandée était de simple équité. Ensuite, naturellement, ainsi que l'indiquait clairement le texte de la pétition, ce sera aux Andorrans, maîtres dans leur pays, de trouver une solution juste et durable à ce problème qui, M. Giscard d'Estaing le reconnaît dans sa réponse, « empêche l'atmosphère dans la Principauté et risque de compromettre les relations entre la France et l'Andorre ».